

**TARIFS T.T.C. 2019**

**TOUTE PRESTATION, OBJET DU PRESENT CONTRAT, DOIT ÊTRE REGLEE AU COMPTANT**

**GRUTAGES COMPRENANT LA LOCATION DU BER**

POIDS	Mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, mise sur sangles *	Aller/retour dans les 24H **
jusqu'à 0,999 tonne	75,30	113,60
de 1,000 à 1,999 tonne	92,50	138,65
de 2,000 à 3,499 tonnes	132,05	198,15
de 3,500 à 4,999 tonnes	165,15	248,40
de 5,000 à 6,499 tonnes	192,90	289,30
de 6,500 à 7,999 tonnes	219,35	328,95
de 8,000 à 9,999 tonnes	266,80	400,15
de 10,000 à 11,999 tonnes	350,10	525,85
de 12,000 à 13,999 tonnes	438,55	657,85
de 14,000 à 15,999 tonnes	496,75	744,95
de 16,000 à 17,999 tonnes	554,90	832,15
de 18,000 à 19,999 tonnes	612,95	919,40
de 20,000 à 21,999 tonnes	672,45	1 009,25
de 22,000 à 23,999 tonnes	729,15	1 093,75
de 24,000 à 25,999 tonnes	787,30	1 180,95
Manutention de mât	42,35	la demi-heure indivisible
Grutage de moteur de moins de 500 Kgs (élévateur, 1 employé)	67,50	l'heure
Location de machine à caréner	23,80 7,85	forfait de 2H indivisible l'heure supplémentaire
Mise à disposition de personnel	46,25	L'heure indivisible
Pompage bateau		
Remorquage intérieur du port (long < 10 m)	37,50	Aller ou retour
Remorquage intérieur du port (long ≥ 10 m)	74,95	
Immobilisation de l'élévateur	140,00	L'heure indivisible
Location échafaudage	20,45	la journée indivisible
Autorisation d'occupation temporaire du quai pour manutention par des engins extérieurs au port		sur devis

**\* Mise sur sangles**

Le navire est laissé sur les sangles de 11H30 à 14H. Entre 8H30 et 11H30, ou entre 14H30 et 17H, la manutention ne pourra excéder 1H, selon les disponibilités.

**\*\* Aller/retour**

comprend la mise à terre et la mise à l'eau effectuées dans un délai n'excédant pas 24H

Du 01/01/19 inclus au 28/02/19 inclus et du 02/11/19 inclus au 31/12/19 inclus, il sera effectué une réduction de 50% sur le tarif de la mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, et aller/retour.

**Le positionnement des sangles de levage se fait sous la responsabilité du propriétaire qui doit donner son accord avant levage. En cas d'absence de celui-ci, le port se trouve déchargé de toute responsabilité.**

**STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN**

CAT.	Long. Hors tout	Larg. maxi.	Contrat annuel, forfait hiver, mensuel	Passager***
			Tarif par nuit	
A <sup>0</sup>	< 4,99 m	2m	8,85	17,65
A <sup>1</sup>	5 à 5,49 m	2m15	9,85	19,75
A <sup>2</sup>	5,50 à 5,99 m	2m30	11,15	22,35
B	6 à 6,49 m	2m45	12,15	24,35
C	6,50 à 6,99 m	2m60	13,10	26,20
D	7 à 7,49 m	2m70	14,20	28,35
E	7,50 à 7,99 m	2m80	15,05	30,10
F	8 à 8,49 m	2m95	15,95	31,90
G	8,50 à 8,99 m	3m10	16,70	33,35
H	9 à 9,49 m	3m25	17,35	34,70
I	9,50 à 9,99 m	3m40	18,00	36,00
J	10 à 10,49 m	3m55	18,35	36,65
K	10,50 à 10,99 m	3m70	18,95	37,85
L	11 à 11,49 m	3m85	19,70	39,40
M	11,50 à 11,99 m	4m	20,35	40,70
N	12 à 12,99 m	4m30	21,50	43,00
O	13 à 13,99 m	4m60	22,15	44,30
P	14 à 14,99 m	4m90	23,00	46,00
Q	15 à 15,99 m	5m20	23,65	47,35
R	16 à 16,99 m	5m50	24,25	48,45
Au delà de 16m99 de long. H.T. réelle et 5m50 de large, par mètre de longueur et 0m30 de largeur supplémentaire			1,45	2,90
<b>TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout X 1,5</b>				

**\*\*\* Stationnement sur terre-plein passager**

Tout client bénéficiant du forfait journalier de mouillage ne règlera que le tarif terre-plein durant son stationnement sur le quai des manutentions.

Du 01/01/19 inclus au 28/02/19 inclus et du 02/11/19 inclus au 31/12/19 inclus, il sera accordé une réduction de 50% sur le tarif du stationnement sur le terre plein.

Pour les bateaux de l'estuaire, la réduction s'effectuera à l'année sur présentation d'un justificatif du port d'attache (facture de location d'emplacement, ou attestation).

**Tout client ayant un contrat à l'année a droit à :**

**8 nuits de stationnement gratuites du 01/01/19 inclus au 28/02/19 inclus et du 02/11/19 inclus au 31/12/19 inclus, 4 nuits de stationnement gratuites Du 01/03/19 inclus au 01/11/19 inclus.**

**les gratuités de stationnement ne sont pas cumulables.**

